



22 mars 2013 - Hôtel de Région - Toulouse

**Rapport de l'atelier « Cohésion sociale et solidarités »**

Présidente: Mme Carole DELGA, Députée-Maire de Martres Tolosane

Co- Président : M. Rémy MARTIN, Président de France Nature Environnement

Rapporteur partenaire : M. Alexandre LABORDE, DREAL

Rapporteur ARPE : Mme Caroline THOURET

La Présidente introduit et conclut les ateliers.

La Présidente et le co-Président :

⇒ sont les garants du temps, et assurent la distribution de la parole

Les rapporteurs

⇒ recueillent les questions, les trient et les regroupent afin de les reformuler.

⇒ réalisent la synthèse écrite de l'atelier.

---

**Eléments de contexte :**

La question de la cohésion sociale déborde la politique sociale ; la priorité en la matière étant la lutte contre les inégalités. C'est bien l'ensemble des politiques, dont les politiques économiques, qui doivent œuvrer pour la cohésion sociale.

La politique de l'eau apporte également sa contribution, au travers notamment du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) 2010-2015 du bassin Adour-Garonne entré en vigueur le 18 décembre 2009. Il prévoit de nombreuses actions à conduire sur les territoires.

- Les opérations d'économies d'eau par exemple favorisent l'accès des citoyens les plus défavorisés à la ressource, de même que certaines dispositions réglementaires (loi relative à la solidarité dans le domaine de l'eau -janvier 2012-) ou volontaires qui s'avèrent avantageuses pour les ménages à faible consommation (tarification sociale et progressive du service d'accès à l'eau potable) ;
- Les politiques d'urbanisme contribuent, aux côtés des outils de gestion intégrées de l'eau, à préserver la ressource pour les générations futures ;
- Les dispositifs de prévention et gestion des risques améliorent le sentiment de sécurité (Plan de Prévention des Risques Naturels, Programmes d'Actions de Prévention contre les Inondations -PAPI-, Plan de Gestion des Etiages -PGE-, etc.), lequel participe au bien être des populations, ils favorisent aussi une plus grande autonomie, une responsabilité face au risque, voire une prise en charge collective du risque.

**Intervention 1 :**

Retours d'expériences sur une opération visant à économiser l'eau par un bailleur social

*Philippe Aspar, Directeur Général Adjoint de Tarn Habitat*

## Intervention 2 :

La solidarité amont-aval : la nécessité d'une mobilisation de tous les acteurs locaux (agriculteurs, urbanistes, syndicat mixte...)

*Joël Tremoulet, Directeur du Syndicat Syndicat Mixte du Bassin de la Rance et du Célé*

## Intervention 3 :

Le rôle des structures associatives de la pêche et de la protection des milieux aquatiques dans le contexte « cohésion sociale et solidarité »

*Olivier Plasseraud, Directeur de la Fédération départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de Haute Garonne.*

---

Préambule : l'eau est un bien commun. Les enjeux sont de nature à la fois qualitative et quantitative. Il est important de favoriser un accès pour tous à l'eau.

Pour répondre aux enjeux de cohésion sociale et de solidarités, en lien avec l'eau :

1) Quelles démarches collectives existent, et sont porteuses de solutions en Midi-Pyrénées ?

- l'installation de dispositifs hydro-économies par un bailleur social, de l'expérimentation à la généralisation ;
- l'élaboration de SAGE, outils de planification à valeur réglementaire, mais également de projets concertés pour une politique de l'eau cohérente à l'échelle d'un bassin versant ;
- l'accompagnement des collectivités dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme ;
- la pratique de certaines activités, en particulier, la pêche, qui est une activité réciproitaire ;
- le développement de nouvelles pratiques : sensibilisation, activités autour de la pêche (loisirs verts...), aménagement des pontons pour les personnes à mobilité réduite : autant de vecteurs pour la sensibilisation et les changements de comportements au quotidien, et dans la durée.

2) En quoi et comment la solidarité et la coopération entre acteurs permettent-elles la réalisation de solutions pour répondre à des besoins communs ?

La solidarité et la coopération constituent des leviers pour la réussite des actions au travers de nombreux aspects :

- la **confiance** entre partenaires est importante en particulier pour expérimenter, engager une opération pilote ;
- le **soutien de certaines institutions/organismes** : Région, Conseil général, Agence de l'Eau Adour-Garonne. Ce soutien peut-être technique, financier -partage des coûts-, mais il apporte également du crédit à l'opération, ce qui facilite la réalisation des actions ;

- la montée en responsabilité et en capacité d'agir des acteurs, et en l'occurrence les locataires dans le cadre de l'opération portée par Tarn Habitat. Mais il faut faire preuve de pragmatisme : il faut démontrer les bénéfices directs, partir de leurs préoccupations et leur montrer les intérêts ;
- **l'intervention à de multiples d'échelles, en faveur d'une bonne gestion quantitative et qualitative de l'eau : de l'échelle individuelle (du particulier, avec son logement), de la communauté (activités de loisirs) à l'échelle territoriale (schéma d'aménagement et de planification) ;**
- la concertation et la **négociation** peuvent prendre du temps, mais, in fine, facilitent la définition des règles communes, et l'acceptation de ces règles ;
- la nécessité de disposer d'un **cadre à valeur règlementaire** pour gérer notamment les conflits d'usage (pêcheurs, agriculteurs, kayakistes...). Il faut décloisonner, mettre les gens autour de la table, favoriser l'écoute, et faire comprendre les intérêts de chacun et les objectifs communs. Il gagne à être défini **en concertation** par l'ensemble des acteurs et usagers ;
- la mise en place, en complément du cadre, **d'un accompagnement des acteurs** pour favoriser la mise en oeuvre des actions concrètes (ex. accompagnement à l'élaboration des documents d'urbanisme locaux) ;
- l'apport technique de certains partenaires (rôle d'un syndicat mixte portant un SAGE), en particulier face au constat du retrait des services de l'Etat ;
- **la mutualisation de moyens** (ex. entre un Parc Naturel Régional -PNR- et un syndicat mixte SAGE ; ex. mutualisation d'équipements -gardes pêche-, pisciculture de repeuplements, aménagements...) et **le renforcement mutuel entre les outils/les projets** : SAGE, PNR, SCoT : valeur règlementaire, aspects opérationnels... ;
- **la reconnaissance mutuelle** des actions et bénéfices apportée par chacun, à son échelle (ex. pêche : lien intergénérationnel, sensibilisation, tourisme vert...) ;
- la sensibilisation de tous les acteurs.

**3) Quels nouveaux outils et démarches pourraient être mis en place pour aller plus loin ?**

- **sensibiliser**, travailler en particulier avec les enfants (éducation à l'environnement) ; développer la sensibilisation au travers d'activités « vertes » : tourisme, sport... et sortir de l'approche seulement axée sur « les consommateurs », et favoriser une approche « citoyens acteurs » avec une communauté de destin ;

- voire **former** aux enjeux liés à l'eau, et aux économies d'eau en particulier : prévoir 1/2j dédiée à l'eau dans le cadre de toutes les formations dispensées par les organismes de formation qui ont une convention avec la Région (eau, zones humides, protection des milieux...) ;
- utiliser les **dispositifs nouveaux** tels que les certificats d'économie d'énergie -CEE- pour financer des investissements en faveur des économies d'énergie et indirectement d'eau). Les collectivités peuvent les mettre en place (Régions, collectivités dans le cadre des PCeT...). Pourquoi ne pas mettre en place des **Certificats d'Economies Eau** ? et ainsi généraliser les investissements en faveur des économies d'eau ;
- utiliser la possibilité d'expérimenter la tarification sociale et progressive de l'eau (loi Brottes) ;
- travailler sur les pollutions diffuses ;
- donner une suite à cette journée, avec une rencontre en 2014 : forum régional des économies d'eau.

Contexte de l'atelier : 20 personnes ; 3 interventions.